|  |
| --- |
| **TERMES DE REFERENCE****ACTION A2.1.5 (mission 1):*****Élaboration d’un logiciel de cartographie évolutive à destination de la DPAF et de la Gendarmerie nationale*** |
|  |
| **OBJET :** Dans le cadre de l’action A2.1.5 du projet POC II, deux missions complémentaires seront réalisées à Dakar du **6 au 10 octobre 2025**. Elles consisteront à identifier les besoins, collecter les données existantes et proposer des solutions logicielles adaptées aux réalités et objectifs spécifiques de deux institutions sénégalaises de sécurité intérieure :* Mission 1 : Élaboration d’un logiciel de cartographie évolutive du **dispositif frontalier de la DPAF**.
* Mission 2 : Élaboration d’un logiciel de cartographie évolutive du **dispositif territorial de sécurité de la Gendarmerie nationale**.

Il est requis de contracter les services d’un expert international en systèmes d’information géographique (SIG), capable de concevoir une architecture commune mais différenciée, adaptée aux besoins de chaque institution.**Catégorie des experts :** International**Cadre du Projet :** Les présents termes de référence s’inscrivent dans l’activité **A2.1 : « Accompagnement stratégique de la DPAF »**, qui vise à fournir un appui technique et méthodologique à la DPAF et, dans une approche plus large, à d'autres forces de sécurité sénégalaises, afin d’optimiser leur gestion interne et leurs processus décisionnels. Cette activité relève de l’**Axe 2 du projet POC II**, consacré à la « Sécurisation des frontières terrestres ».Bien que cette activité ait initialement été conçue pour la DPAF, il est apparu opportun de profiter de l’intervention de l’expert SIG pour **élaborer une solution parallèle au bénéfice de la Gendarmerie nationale**, fondée sur les mêmes principes techniques mais construite à partir des **données propres** à chaque institution. Les deux outils auront des finalités distinctes (gestion frontalière et gestion territoriale de la sécurité), mais reposeront sur des standards communs favorisant leur interopérabilité. |

1. **Description du projet**

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le projet vise à renforcer de manière globale et concertée les capacités des forces de sécurité intérieure en matière de prévention, de renseignement et de lutte contre les trafics illicites aux frontières et la criminalité organisée, notamment le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le terrorisme.

Plus spécifiquement, le projet entend :

* Renforcer la surveillance et le contrôle des frontières terrestres et maritimes.
* Sensibiliser la population aux risques liés à la migration irrégulière.
* Protéger les victimes de trafics et de traite.

Le projet POC II s'appuie sur les acquis des projets SENSEC-UE et POC en consolidant les capacités des services spécialisés tels que la Direction générale de la police nationale, le Haut commandement de la gendarmerie nationale, la Direction générale des douanes, et d'autres acteurs clés impliqués dans la lutte contre la criminalité organisée.

Afin d'adopter une approche globale, le projet prend en compte l'ensemble des acteurs concernés, notamment :

* Les acteurs judiciaires : juridictions régionales, etc.
* Les acteurs administratifs : collectivités territoriales, élus locaux, etc.
* Les acteurs de la société civile : CNLTP, CILMI, associations d'aide aux victimes, etc.
* Les acteurs régionaux : coopérations policières et judiciaires.

Le projet s'articule autour de 5 axes spécifiques :

AS1 : Renforcer le dispositif de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal en consolidant les compétences des forces de sécurité.

AS2 : Améliorer et densifier le dispositif territorial des forces de sécurité en vue d'un renforcement des contrôles et de la surveillance des frontières terrestres et l’optimisation de la gestion interne.

AS3 : Accompagner les forces de défense dans la montée en puissance du dispositif de secours en mer et la sécurisation de la frontière maritime avec la nécessité d’une approche intégrée qui prend en compte les aspects opérationnels, juridiques et humanitaires

AS4 : Protection des victimes par une approche multidisciplinaire impliquant des institutions gouvernementales, des organisations non gouvernementales, et des acteurs de la société civile.

AS5 : Sensibiliser sur les risques associés à la migration irrégulière de manière proactive et continue. Par une approche multidimensionnelle intégrant communication, éducation, collaboration communautaire et plaidoyer.

1. **Contexte et Justification de l’action**

**Mission 1 – DPAF**

Dans un contexte de menaces transfrontalières croissantes et de complexité opérationnelle, la DPAF ne dispose pas à ce jour d’un outil centralisé permettant de visualiser avec précision son déploiement sur le terrain (postes fixes, unités mobiles, zones sensibles, flux migratoires…). La création d’un système SIG robuste et actualisable répondrait à un besoin stratégique de planification, coordination interservices et aide à la décision.

La cartographie évolutive envisagée permettra de représenter sur une interface unique l’ensemble des composantes du dispositif frontalier sénégalais : postes, axes de transit, zones à risques, mouvements de population, etc.

**Mission 2 – Gendarmerie nationale**

La Gendarmerie nationale assure un rôle clé dans la gestion territoriale de la sécurité, en couvrant l’ensemble du territoire à travers ses brigades, escadrons et légions, y compris en zones frontalières. Elle ne dispose toutefois pas d’un système lui permettant de visualiser en temps réel son maillage, ses ressources ou les zones de vulnérabilité.

Le développement d’un logiciel SIG dédié vise à doter la Gendarmerie d’un outil moderne pour la gestion opérationnelle, le suivi des moyens, la réaction aux crises et la coordination avec les autres forces de sécurité.

1. **Objectifs et résultats attendus de la mission**
2. Objectif général :

Développer les spécifications techniques et fonctionnelles pour la création de deux programmes informatiques distincts mais complémentaires, basés sur un système d’information géographique (SIG), destinés respectivement à la Direction de la Police de l’Air et des Frontières (DPAF) pour la gestion de son dispositif frontalier, et au Haut Commandement de la Gendarmerie nationale pour la gestion de son dispositif territorial de sécurité, en veillant à leur cohérence technique, leur interopérabilité et leur adaptation aux besoins spécifiques de chaque institution.

1. Objectifs spécifiques :
* Définir les fonctionnalités principales de chaque logiciel.
* Recueillir les éléments techniques et géographiques nécessaires.
* Déterminer les standards d’interopérabilité, de sécurité des données et d’usage multisite.
* Formuler un cahier des charges technique et une feuille de route pour chaque système.
1. Résultats attendus :
* Un rapport de mission complet par institution (DPAF et Gendarmerie).
* Une note de cadrage ou maquette fonctionnelle pour chaque logiciel.
* Un plan de développement (phases, livrables, calendrier).
* Des recommandations sur la formation des utilisateurs finaux et la maintenance future
1. **Profil requis de l’expertise**

Pour la réalisation de ces actions il est requis le concours d’un expert international senior.

* 1. Qualifications requises :
* Formation académique : Diplôme universitaire ou équivalent et 10 ans d’expérience dans le domaine de la sécurité (police, gendarmerie, etc.).
* Compétences linguistiques : Maîtrise parfaite du français, tant à l'oral qu'à l'écrit. La connaissance de l'anglais est un atout.
* Formation spécialisée en Systèmes d'Information Géographique (SIG)
	1. Expérience professionnelle spécifique (Minimum 5 ans) :
* Développement et mise en œuvre de Systèmes d'Information Géographique (SIG)
* Expérience en systèmes d'information pour forces de sécurité ou défense
* Connaissance des standards de données géospatiales
* Connaissance d'applications SIG pour gestion frontalière et sécurité publique
* Expérience en projets de coopération internationale, de préférence en Afrique
	1. Autres Compétences :
* Capacité d'adaptation aux environnements multiculturels
* Expérience en missions de courte durée dans les pays en développement
* Compétences de communication et présentation
* Connaissance du contexte africain et sahélien souhaitable
1. **Déroulement de la mission**
* **Dates prévisionnelles** : du 6 au 10 octobre 2025
* **Lieu** : Dakar, Sénégal
* **Activités principales :**
* Réunions avec la DPAF et le Haut Commandement de la Gendarmerie.
* Collecte et analyse des données existantes (cartographies, bases SIG, référentiels).
* Visites éventuelles de sites pilotes.
* Rédaction et restitution des rapports techniques.
1. **Livrables attendus**

À l’issue de la mission, seront remis :

* Rapport de mission avec synthèse des besoins exprimés, éléments collectés et premières recommandations techniques.
* Fiche technique du projet SIG (proposition d’architecture et de fonctionnalités).
* Feuille de route de développement (phases, livrables, planning).
1. **Dispositions logistiques et financières**

Les frais de transport international de l’expert seront couverts par le projet POC II conformément aux règles en vigueur, une indemnité journalière sera versée sur la base des taux définis par le projet et toute dépense supplémentaire devra être validée au préalable par la coordination du projet.

La logistique nécessaire à l’accomplissement de sa mission sera mise à disposition de l’expert par l’équipe du POC II.

L’expert senior, durant cinq jours ouvrés, travaillera en lien étroit avec les experts du projet POC II présents sur le terrain, notamment pour la collecte d’informations et l’organisation des échanges avec la DPAF.

1. **Points de contact**

Les experts souhaitant postuler doivent envoyer un CV et une lettre de motivation, **avant le 11 août 2025**, aux deux personnes suivantes :

* **Lucie HOFMANN,** Cheffe d’équipe du projet :

Email hofmann.l@civipol.fr; téléphone : +221 774948218 ;

* **Juan Luis Lara Sanz,** Chef adjoint d’équipe du projet :

Email : juanluis.larasanz@poc-senegal.eu – +221 78 826 05 45